

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Instructions

Veillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée :

Énergir, s.e.c.

Numéro du dossier :

R-4189-2022

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Demande tarifaire d'Intragaz

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Énergir demande de pouvoir intervenir sur l'ensemble des enjeux qui pourraient être soulevés en lien avec la demande d'Intragaz dans le présent dossier de même que sur tout autre enjeu que la Régie pourrait ajouter et qui serait lié à ses intérêts.

Dans le cadre de ses activités de distribution, Énergir a recours aux services d'entreposage souterrain de gaz naturel offerts par Intragaz à ses sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien pour lesquels elle lui verse le tarif fixé par la Régie. En fait, Énergir a été et est toujours la seule cliente qui bénéficie des services d'entreposage d'Intragaz. Énergir et Intragaz sont présentement liés par des contrats se terminant le 30 avril 2023 relativement aux services d'entreposage à ses sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien. Énergir et Intragaz se sont engagés à conclure de nouveaux contrats de service d'entreposage pour chacun des deux sites à l'échéance des contrats présentement en vigueur pour la période allant du 1er mai 2023 au 30 avril 2033, soit la période couverte par la présente demande tarifaire d'Intragaz.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, Énergir est particulièrement intéressée par la présente instance en raison du fait que les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage d'Intragaz sont ultimement défrayés par la clientèle de son activité réglementée.

Compte tenu de ce qui précède, Énergir soumet qu'elle détient un intérêt suffisant, manifeste et indéniable à intervenir dans le présent dossier en ce que la décision à être rendue par la Régie aura un impact direct sur ses activités. Énergir soumet que sa participation à titre d'intervenante sera utile et pertinente à l'étude de la demande d'Intragaz dans le présent dossier.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

À ce stade-ci, Énergir appuie la demande formulée par Intragaz telle que déposée et compte intervenir activement afin qu'elle soit accueillie selon ses conclusions.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

À titre d'intervenante, Énergir désire obtenir copie de tous les documents ou preuves supplémentaires déposés par Intragaz et les autres intervenants potentiels pendant l'instance.

Certaines étapes du traitement procédural pour l'examen du présent dossier devant toujours être déterminées par la Régie, Énergir se réserve le droit de participer aux séances de travail qui pourraient être prévues, de formuler des demandes de renseignements, de présenter une preuve écrite et/ou testimoniale, de contre-interroger les témoins produits par les autres parties et de produire une plaidoirie orale et/ou écrite, le cas échéant.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :